



*La qualité de la vie à l'école est basée sur le respect mutuel. Chaque règlement vise donc à accroître le respect: respect de soi, des autres, de l'environnement*

---

## POLITIQUE LINGUISTIQUE

L'École Bois-Joli désire assurer une éducation de qualité en langue française aux francophones et acadien/ne/s de la région. L'école doit prendre des moyens appropriés pour créer un climat qui suscite la fierté francophone et acadienne chez l'élève et assurer que l'élève communique correctement en français. La politique exige que l'élève parle français en tout temps sur le terrain de l'école, excepté pendant l'enseignement de l'anglais.

*La présente politique doit être appliquée dans un esprit de respect mutuel. Ainsi, l'utilisation de la langue française par tout le personnel à l'emploi du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) et par les élèves du CSAP ne doit être considérée d'aucune façon discriminatoire.*

**- Le français est la langue de communication, en milieu de travail, du personnel du CSAP, conformément au paragraphe 15i de la *Loi scolaire*.**

**- Le français est la langue de communication avec les parents et les tuteurs.**

**- Le français est la langue de communication entre les élèves du CSAP.**

**- Le CSAP s'engage à promouvoir la langue et la culture de notre jeunesse dans un milieu francophone propice.**

**- Le CSAP s'engage à créer une ambiance où l'élève peut vivre pleinement son identité culturelle acadienne et francophone.**

*À noter: L'usage du terme acadien par le Conseil scolaire acadien provincial inclut les individus qui ont en commun le patrimoine acadien et les francophones des autres provinces canadiennes ou autres pays.*

# **RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

## **Ponctualité**

L'école débute à 8h00. L'élève qui arrive en retard (après 8h00) doit se rendre au secrétariat afin d'obtenir un billet de retard pour remettre à son enseignant/e. Il y aura de la surveillance des élèves à partir de 7h40. Veuillez ne pas laisser descendre votre enfant avant 7h40.

## **Absences**

Toute absence d'un/e élève doit être signalée au secrétariat (433-7070). En cas d'absence sans avis, nous communiquerons à la maison ou à votre lieu de travail afin d'assurer la sécurité de votre enfant.

## **École sans noix, sans arachides et sans parfums**

Dû à un nombre élevé de personnes souffrant d'allergies sévères, tous les aliments à base de noix et arachides sont interdits. De plus, dû à un nombre grandissant de personnes sensibles aux senteurs et avec des problèmes respiratoires, les élèves et le personnel sont tenus d'éviter les produits parfumés afin de créer un milieu sain pour tous.

## **Cafétéria**

Tous les élèves de la M à la 6<sup>e</sup> année utilisent la cafétéria à l'heure du dîner. Ils/elles peuvent s'y procurer un repas chaud complet ou encore un lait, un jus, une soupe, etc. Le service de cafétéria est offert par la compagnie Chadwick. Un menu mensuel vous est envoyé à la maison et est placé sur le site Internet de l'école.

## **Tenue vestimentaire**

Dans le but de créer un environnement respectueux, sain et sécuritaire, les parents sont priés de s'assurer que leur enfant soit habillé convenablement pour la saison.

- L'hiver, l'élève doit porter des vêtements chauds: bottes, mitaines, manteau et tuques.

- Les bretelles de camisoles doivent avoir 2 cm de largeur (deux doigts) et le décolleté ne doit pas être trop prononcé. Le ventre et le dos ne doivent pas être découverts et la camisole doit dépasser la ceinture. Les culottes courtes et les jupes doivent couvrir plus de la moitié de la cuisse et les sous-vêtements ne doivent pas être visibles.

- Les vêtements à caractère violent, sexiste, vulgaire ou raciste ne sont pas acceptés.

- Le port d'espadrilles est obligatoire pour le cours d'éducation physique.

- Les élèves doivent avoir deux paires de chaussures dont une est utilisée uniquement à l'intérieur. Les chaussures d'intérieur peuvent être les espadrilles de l'éducation physique.

### **Objets interdits**

Certains objets sont interdits à l'école: objets de valeur ou objets à caractère violent. À titre d'exemples, les couteaux, briquets, armes, allumettes, balles dures, pétards, billes de métal, etc. Aussi, sont interdits les baladeurs, pointeurs au laser, jeux électroniques, téléphone cellulaire, caméra, etc.

### **Collation**

Les parents sont encouragés à fournir une ou deux collations (aliments à valeur nutritive) que l'élève pourra prendre au courant de la journée.

### **Visiteurs**

Tout visiteur devra s'adresser au secrétariat de l'école pour obtenir une passe d'autorisation de circuler dans l'école.

### **Vandalisme**

L'élève est responsable de tout dommage qu'il/elle a causé à la propriété de l'école et le parent doit payer les frais de réparation ou de remplacement pour tout dommage ou perte de matériel dont il/elle est responsable.

### **Tempêtes et fermeture de l'école**

La fermeture de l'école en cas de mauvaise température est déterminée par la direction régionale en collaboration avec la compagnie de transport. L'annonce de la fermeture des classes sera diffusée sur les ondes radiophoniques de Radio-Canada Halifax (CBAF-FM, 92,3), de CKRH-FM-98,5) et de diverses stations radiophoniques anglophones ainsi que sur le site Internet de l'école. Il peut surgir des imprévus qui nous obligent de fermer l'école durant la journée (chauffage, électricité, intempéries, plomberie). Veuillez prévoir un service de garde pour votre enfant dans une telle éventualité et noter les coordonnées sur le formulaire d'inscription.

### **Administration des médicaments aux élèves**

Vous trouverez dans le présent agenda un formulaire à remplir si vous souhaitez que l'école administre un médicament à votre enfant. À noter que ce formulaire doit également être rempli par un médecin.